

ASSURANCES COLLECTIVES OUTILS ET CAPSULES D'INFORMATION

PRÉAMBULE

La hausse constante du prix des médicaments exerce beaucoup de pression sur le coût de notre régime privé d'assurance santé. Le remboursement des médicaments a représenté près de 53 % de tous les montants versés par notre régime en 2017.

Il est important que chaque adhérente et adhérent contribue à la saine gestion de ce régime, que les efforts individuels se transforment en économies pour l'ensemble des adhérents.

À la suite d'une récente obligation de transparence visant les factures de médicaments, il nous apparaît important de vous sensibiliser sur diverses questions relatives à la gestion de votre assurance. Le SPUL, en tant que preneur et fiduciaire des assurances collectives, mettra ainsi à votre disposition des informations et outils qui sauront répondre à la plupart de vos questions. Ce SPULTIN propose une voie d'action à cet égard.

CAPSULES À VENIR

Au cours des prochains mois, des capsules d'information vous seront acheminées, accompagnées d'explications, d'exemples concrets et d'outils. La première capsule portera sur la baisse significative du coût de plusieurs médicaments génériques, effective depuis le 3 avril 2018. Les capsules ultérieures couvriront les sujets suivants :

- Explication détaillée de la facture de médicaments
- Compréhension des honoraires des pharmaciens affichés sur la nouvelle facture
- Comparaison des honoraires appliqués au régime public (RAMQ) par rapport aux régimes privés
- Distinctions entre les médicaments de la liste RAMQ et non RAMQ
- Avantages à renouveler les ordonnances pour plus d'un mois
- Raisons d'utiliser les médicaments génériques
- Variations des prix des médicaments entre les pharmacies
- Utilisation optimale des médicaments et suivis thérapeutiques
- Procédure d'accès à l'information sur les assurances collectives
- Assurance voyage
- Année d'étude et de recherche (AER)
- Admissibilité des personnes à charge de 18 à 25 ans

L'atteinte de notre objectif de saine gestion appelle une responsabilité partagée. En plus d'avoir à assumer des coûts supérieurs par rapport à ceux du régime public, notre régime collectif doit être équitable envers ses adhérentes et adhérents. Nous comptons sur votre collaboration, chaque adhérente et adhérent étant le véritable payeur et non l'assureur.

Notre régime
collectif,
c'est l'affaire de
tout un chacun!